LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

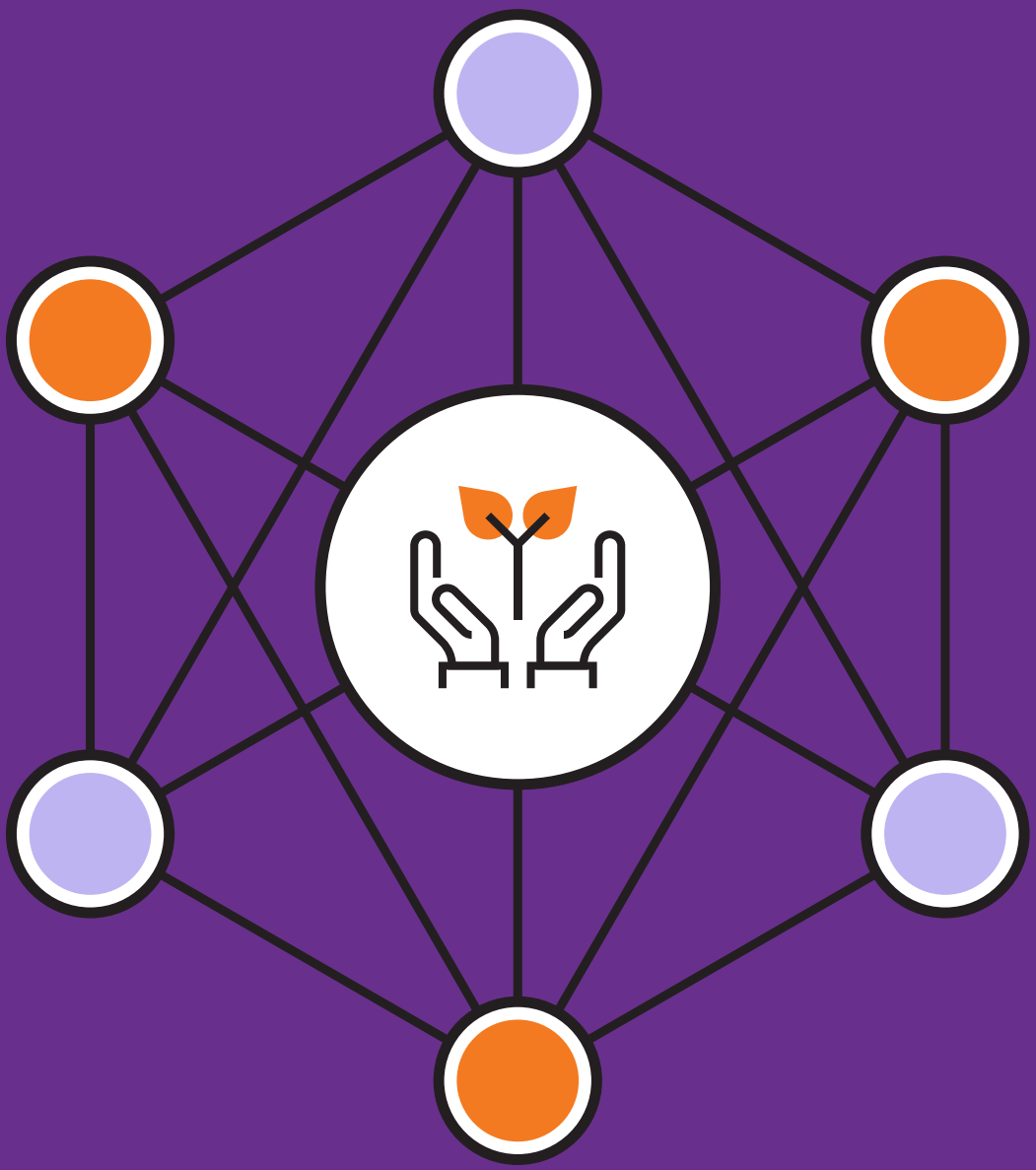

Stratégie en matière de violence familiale d'Aide juridique Ontario

Résumé

POURQUOI FAUT-IL UNE STRATÉGIE?

Une femme sur cinq subit, à un moment ou à un autre de sa vie, des actes de violence physique ou sexuelle de la part de son partenaire

Tous les six jours, une femme est tuée par son mari ou son partenaire

25 % de l'ensemble des actes criminels violents signalés à la police au Canada sont liés à des actes de violence commis par un partenaire intime

Le coût annuel estimé de la violence familiale à la société canadienne est de **7,4 milliards de dollars**

La Stratégie d'AJO

L'objectif : élaborer un plan pour étendre et améliorer nos services aux clients touchés par la violence familiale. Notre plan d'action a pour but de tenter de régler les questions juridiques qui touchent les personnes qui ont vécu une situation de violence familiale grâce aux mesures suivantes :

Faciliter l'accès aux services

Améliorer la façon dont le personnel d'AJO, le personnel des cliniques juridiques communautaire et les avocats fournissent l'aide juridique

Travailler avec des groupes communautaires pour apporter des changements pérennes

1 Résumé de la Stratégie en matière de violence familiale d'Aide juridique Ontario

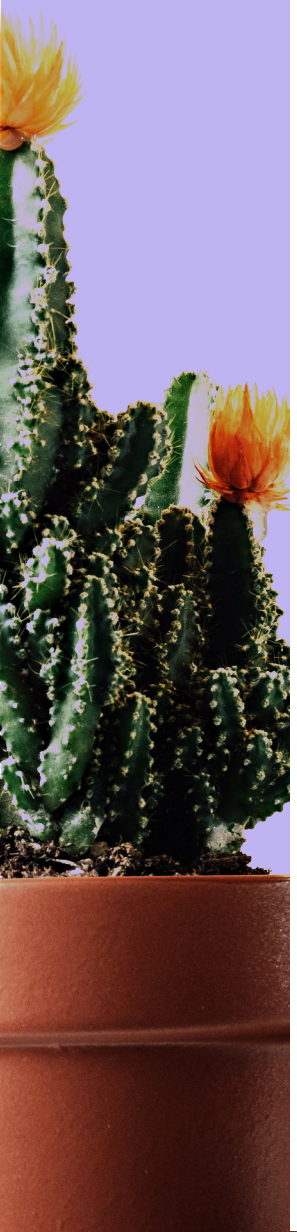

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FAMILIALE?

La violence familiale peut prendre les formes suivantes :

La violence physique

Les agressions sexuelles

La violence émotionnelle

L'exploitation financière

La violence familiale peut être exercée des façons suivantes :

- Frapper, pousser ou gifler
- Insulter ou rabaisser
- Multiplier les appels téléphoniques
- Effectuer des visites importunes
- Proférer des menaces de violence contre la personne, ses enfants, d'autres membres de sa famille ou ses animaux domestiques.

Séances de consultation de septembre 2015 à janvier 2016 :

- 23 séances de consultation publiques
- 3 séances de consultation exclusivement en français
- 300 participants inscrits
- 15 séances de consultations privées comptant plus de 100 participants
- 20 recueils d'observations écrites

AJO a rencontré les groupes de personnes suivants :

- Des victimes de violence familiale
- Des personnes qui travaillent dans des centres d'hébergement
- Des avocats et des travailleurs en services sociaux

COMMENTAIRES REÇUS

Commentaires recueillis au cours de la consultation :

« Les victimes de violence familiale ont souvent **plus qu'un problème juridique** et nécessitent une aide dans plusieurs domaines du droit. »

« Le programme d'AJO qui offre deux heures gratuites avec un avocat dans des situations d'urgence n'accorde **pas suffisamment de temps.** »

« Certains groupes, notamment les LGBTQ2S, les hommes, les clients autochtones, ont besoin de **services et de programmes ciblés** qui répondent de façon précise à leurs besoins. »

« AJO doit travailler directement avec les survivants dans les endroits dans lesquels ces personnes se sentent **en sécurité et à l'aise** pour parler de ce qu'elles ont vécu. »

« Les personnes qui disent avoir subi de la violence doivent être **prises au sérieux et crues sur parole.** »

« **Le harcèlement juridique est un problème.** Par exemple, un partenaire violent qui se représente seul au tribunal pourrait utiliser le système judiciaire pour prolonger l'affaire et retarder la résolution. »

« AJO devrait avoir du personnel pour fournir des **services directement dans des centres d'hébergement** et dans d'autres lieux de services communautaires. »

« Les survivants ont besoin d'avocats ayant l'habitude de travailler avec des personnes qui ont vécu la violence familiale et qui prendront le temps de **créer une relation de confiance.** »

« Il doit y avoir **plus de renseignements et de documents d'éducation sur le système juridique** et sur AJO rédigés de manière claire et facile à comprendre. »

CE QUE NOUS AVONS ENTREPRIS

Depuis 2015

Faciliter l'accès aux services

AJO facilite l'accès à l'aide d'un avocat pour les personnes qui ont vécu une situation de violence familiale en élargissant les seuils d'admissibilité financière.

AJO rencontre des personnes qui ont vécu une situation de violence familiale, des partenaires du secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes et d'autres services juridiques ou communautaires pour examiner les moyens d'élargir et d'améliorer les services qu'elle fournit aux clients touchés par la violence familiale.

Améliorer la façon dont le personnel d'AJO, les cliniques juridiques communautaires et les avocats du secteur privé fournissent l'aide juridique

AJO a dispensé une formation centrée sur les moyens de mieux servir les clients touchés par la violence familiale à plus de 1 200 membres de son personnel et à plus de 800 employés des cliniques juridiques et avocats du secteur privé. La formation vise à accroître la sensibilisation aux effets de la violence familiale sur les besoins juridiques des personnes qui en sont touchées.

Travailler avec des groupes communautaires pour apporter des changements pérennes

Les clients qui déclarent vivre ou avoir vécu une situation de violence sont crus sur parole.

Les clients touchés par la violence familiale reçoivent un service prioritaire.

Lorsqu'un survivant de violence familiale appelle AJO, le personnel est formé pour écouter ce que lui dit la personne de sorte que cette dernière reçoit l'aide dont elle a besoin (p. ex. : un avocat ou une avocate qui peut l'aider dans une instance de garde, un avocat ou une avocate qui peut l'aider à obtenir une ordonnance de non-communication) dans sa région.

CE QUE NOUS PRÉVOYONS FAIRE

Les différents projets mentionnés dans le plan d'action pourraient être réalisés avant ou après l'année mentionnée ci-dessous en fonction des ressources et des fonds disponibles.

Faciliter l'accès aux services

2017-2018

Dans les situations d'urgence, AJO n'exigera plus que les clients touchés par violence familiale se soumettent à un test d'admissibilité pour obtenir deux heures gratuites de consultation avec un avocat.

2018-2019

Dans les situations d'urgence, augmenter le nombre d'heures (actuellement fixé à deux heures) de consultation gratuite avec un avocat.

Faciliter l'accès à l'aide d'un avocat en droit de l'immigration et des réfugiés pour les personnes qui ont vécu ou vivent une situation de violence familiale en élargissant les seuils d'admissibilité financière.

2019-2020

Faciliter l'accès à l'aide juridique dans tous les autres domaines du droit dans lesquels AJO offre des services en élargissant les seuils d'admissibilité financière pour les personnes qui ont vécu ou vivent une situation de violence familiale.

Dans les situations d'urgence, offrir un nombre fixe d'heures de consultation gratuite avec un avocat en droit criminel.

Démarrer un projet pilote visant à améliorer les droits des victimes lorsqu'AJO représente les deux parties.

Améliorer la façon dont le personnel d'AJO, les cliniques juridiques communautaires et les avocats du secteur privé fournissent l'aide juridique

Les clients pourront trouver des avocats locaux ayant l'habitude de travailler avec des clients touchés par la violence familiale grâce à un outil en ligne sur le site Web d'AJO.

Examiner les politiques qui aideront les clients à changer d'avocat, déposer une plainte ou dénoncer une violation des règles d'éthique.

Mettre à jour et mettre en place de nouvelles normes pour les avocats qui veulent effectuer du travail d'aide juridique pour servir spécifiquement les personnes qui ont vécu ou vivent une situation de violence familiale.

Mettre à jour les politiques et les processus pour les

Améliorer le tarif auquel AJO rémunère les avocats qui se spécialisent dans les cas de violence familiale et qui s'occupent des clients de l'aide juridique.

Étudier les normes s'appliquant aux avocats qui acceptent les affaires d'aide juridique de clients touchés par la violence familiale.

clients qui veulent changer l'avocat dont ils ont retenu les services par le biais d'AJO en raison de plainte ou de violation des règles d'éthique.

2017-2018

2018-2019

Travailler avec des groupes communautaires pour apporter des changements pérennes

Établir une liste d'employés d'AJO qui sont en contact avec les centres d'hébergement et les organismes locaux partout dans la province. Ces spécialistes qui serviront de personnes-ressources contribueront à faciliter le travail d'AJO avec les organismes de services sociaux de sorte que les survivants de violence familiale reçoivent l'aide juridique dont ils ont besoin.

Étudier les moyens de faciliter l'accès des personnes qui ont vécu ou vivent une situation de violence familiale aux renseignements sur leurs droits et sur la façon dont AJO peut les aider.

Repérer les lacunes dans l'éducation juridique des clients touchées par la violence familiale ainsi que dans la communication des renseignements juridiques à ces mêmes clients.

Produire des documents d'information juridique.

Améliorer la façon dont AJO suit le dossier d'un client qui a affaire au système de justice criminelle ou système relatif au droit de l'immigration et des réfugiés.

Pour de plus amples renseignements :

Consultez le legalaid.on.ca/svf ou envoyez-nous un courriel à **dvs@lao.on.ca**.